

Les DÉPUTÉS Wallons s'étripent

■ PS et CDH votent la réforme de l'aménagement du territoire en l'absence du MR et d'Ecolo.

L'usage abusif d'acronymes masque parfois l'importance de certains dossiers, singulièrement en Wallonie. Les débats actuels autour du CoDT (code de développement territorial) ne dérogent pas à la règle. Le CoDT devra réguler toute la politique wallonne en matière d'aménagement du territoire pour les prochaines années. Que l'on souhaite construire une piscine, une maison, une annexe, etc., c'est dans le CoDT, que l'on trouvera la législation en la matière. Jusqu'à son entrée en vigueur, c'est le Cwatupe (code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie) qui fait office de bible en la matière.

Le CoDT, pourtant voté en fin de législature dernière par le Parlement wallon et porté, à l'époque par le ministre Ecolo Philippe Henry, a depuis lors été revu par le ministre suivant, Carlo Di Antonio (CDH). Et le vote du texte, jusqu'à la nuit de jeudi à vendredi, se faisait attendre. En cause, des discussions, jugées interminables par la majorité et nécessaires par l'opposition en commission de l'Aménagement du territoire. Un projet de décret devant d'abord être examiné par une commission parlementaire avant d'être envoyé en séance plénière pour y être voté.

Ce sera chose faite prochainement – en juillet. Malgré des incidents surve-

nus jeudi après-midi, le texte a en effet été validé en commission par la seule majorité. Le MR a quitté la commission pour s'indigner du fait que la majorité cherche à "passer en force", aussitôt suivi par le député Ecolo, l'ancien ministre Philippe Henry. Les chats partent, les souris auraient donc dansé en votant l'ensemble du texte sans prendre en compte le moindre amendement: *"Ce qui met le texte dans une grande insécurité juridique. Une partie de celui-ci ayant été analysée en profondeur et l'autre pas du tout."*

Préparé en amont

Du côté du cabinet du ministre Di Antonio, on se veut rassurant, précisant que le texte arrivé en commission parlementaire avait déjà été solidement préparé en amont. *"Les changements importants se trouvaient dans les quatre premiers livres du code qui en*

compte huit et ceux-là ont été discutés avec l'opposition. Le reste, après leur départ a été discuté à un rythme normal et sérieux", explique le ministre.

Les parlementaires de la majorité déplorent la "flibuste" jouée par l'opposition qui faisait traîner les débats et plus par-

ticulièrement la capacité du député MR, Philippe Dodrimont à faire traîner les choses, s'exprimant parfois, une demi-heure durant, sur une seule petite phrase du texte.

Dans l'opposition on regrette encore un manque de précisions. A quoi le ministre répond que les arrêtés d'exécution qui doivent permettre à un projet de décret d'entrer en vigueur, régleront ces problèmes.

On peut s'attendre à de nouveaux rebondissements...

S.Ta.

"Le texte est dans une grande insécurité juridique."

PHILIPPE HENRY
Député wallon (Ecolo).